**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – APPROBATION :**
Par délibération (n°20/22) en date du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal de TRUMILLY a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de TRUMILLY, tel qu'il est annexé à ladite délibération du Conseil Municipal.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) – INSTAURATION :**
Par délibération (n°21/22) en date du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal de TRUMILLY a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones U et la zone AU conformément aux plans annexés et intégrés au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 septembre 2022 ; de donner délégation au maire pour l'exercice du D. P. U. sur le périmètre concerné précité.

**ZONAGE DES EAUX PLUVIALES – APPROBATION :**
Par délibération (n°25/22) en date du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal de TRUMILLY a décidé d'approuver le Zonage des Eaux Pluviales de la Commune de TRUMILLY, tel qu'il est annexé à ladite délibération du Conseil Municipal.